

Janvier 2011

Québec, le 18 avril 2011

Monsieur Normand Fortier
Directeur général
Collège April-Fortier
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 350
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 20 janvier 2011, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège April-Fortier pour donner suite au rapport d'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé trois recommandations au Collège. La première portait sur la pondération de l'évaluation finale de cours qui devait respecter la politique. Le Collège a révisé sa politique en permettant que la pondération puisse varier entre 40 % et 60 %. La Commission a pu constater, en examinant les plans de cours des programmes offerts, que cela est respecté, ce qui lui permet de lever cette recommandation.

La Commission avait également recommandé au Collège de voir à ce que les évaluations de stage soient équivalentes. La Commission observe que le Collège a adopté des mesures qui sont pertinentes. Il a adopté une grille critériée que les superviseurs en entreprise doivent remplir au terme du stage et il a remis au superviseur du stage du Collège la responsabilité de noter l'étudiant. Par conséquent, la Commission lève cette recommandation. Elle s'attend à être informée des actions réalisées au regard de la recommandation qui portait sur la démarche. La Commission prend note des actions posées par le Collège au regard de la suggestion qu'elle lui a faite.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président par intérim,

Michel Lauzière

c.c. M^{me} Hélène Garneau-Godbout, directrice des études